



Conseil du développement industriel

Quarante et unième session

Vienne, 24-27 juin 2013

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement des programmes de l'ONUDI
au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts**

Comité des programmes et des budgets

Vingt-neuvième session

Vienne, 22-24 mai 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement des programmes de l'ONUDI
au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts**

Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire

Rapport du Directeur général

Conformément à la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale et à la décision IDB.38/Dec.5 du Conseil, le présent rapport donne des informations sur le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire, actualisant ainsi les informations présentées dans les rapports antérieurs au Conseil (documents IDB.38/10, IDB.39/10 et IDB.40/6*). Il contient également des informations sur les faits nouveaux concernant la mise en œuvre de l'initiative accélérée pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries.

I. Introduction

1. À sa treizième session en 2009, la Conférence générale de l'ONUDI a décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pour renforcer la sécurité alimentaire en promouvant l'agribusiness et les agro-industries (décision GC.13/Dec.15). Des ressources supplémentaires ont été attribuées au fonds d'affectation spéciale à l'issue des discussions qui ont eu lieu à la quatorzième session de la Conférence générale en 2011, et un nombre croissant de pays y contribuent actuellement.

2. À titre spécial, l'ONUDI, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), a lancé en 2010 l'Initiative (accélérée) de développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A), qui

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



devait être un moyen stratégique pour élaborer un programme cohérent, novateur et à forte visibilité destiné à renforcer la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu à l'aide du financement de départ mis à disposition du fonds d'affectation. À l'origine, l'ID3A a obtenu une contribution de 300 000 euros au titre du fonds d'affectation spéciale et, parallèlement, une autre d'environ 350 000 euros versée par le Gouvernement finlandais. Les activités et les réalisations du programme ont fait l'objet à plusieurs reprises de communications aux organes directeurs de l'ONUDI; le présent rapport porte sur les activités menées depuis mai 2012.

3. Au mois de février 2013, le programme ID3A avait absorbé environ pour 800 000 euros de ressources du fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et généré plus de 6 millions de dollars de projets d'assistance technique financés par d'autres sources en Guinée, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie, ainsi que plus de 20 millions de dollars de projets à Madagascar, au Niger et dans le Soudan du Sud qui devraient être approuvés les mois prochains.

II. Progrès récents

4. Le programme a été initialement conçu pour 12 pays, parmi lesquels 10 PMA et 2 pays extérieurs à l'Afrique: Afghanistan, Comores, Ghana, Haïti, Libéria, Madagascar, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone et Soudan (devenu par la suite Soudan et Soudan du Sud).

5. À mesure que le programme gagnait en visibilité et que ses retombées positives se faisaient sentir dans le premier groupe de pays, plusieurs pays ont exprimé le souhait de participer à l'initiative. Le Brésil, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Inde, le Niger, l'Ouganda et la Zambie participent désormais au programme. Dans l'intervalle, la mise en œuvre à l'ONUDI d'un progiciel de gestion intégré a permis d'articuler le programme ID3A de manière structurée autour de quatre volets:

- a) Formulation de programmes de développement de l'agribusiness dans les nouveaux pays, selon la méthodologie ID3A;
- b) Intervention à court terme pour un cofinancement avec des partenaires extérieurs dans le cadre d'initiatives conjointes;
- c) Partenariat avec des entreprises privées et des fonds intéressés par des investissements dans l'agribusiness;
- d) Établissement de rapports, suivi et évaluation.

6. On trouvera décrites ci-après les principales activités mises en œuvre dans certains pays depuis avril 2012:

7. **Madagascar:** En mai 2012 l'ONUDI, l'Union européenne et le Gouvernement malgache sont convenus de coopérer pour promouvoir le secteur de la canne à sucre. L'ONUDI a élaboré un projet de 2,6 millions d'euros pour renforcer le secteur selon les axes d'intervention suivants: a) augmentation des capacités de traitement moderne du sucre; b) restructuration des réseaux de distribution en gros et au détail et c) promotion de la production locale pour les marchés internationaux. Les

principaux bénéficiaires du projet sont les petites exploitations rurales de culture et de traitement de la canne à sucre et les institutions locales de développement du commerce des régions de Sofia et d'Anosy. Le document de projet a déjà été soumis à l'Union européenne pour examen.

8. **Niger:** Après une série de discussions tenues en 2012, l'ONUDI et le Gouvernement nigérien sont convenus de formuler un projet visant à renforcer la sécurité alimentaire et à accroître les revenus de la population rurale grâce au développement des chaînes de valeur de la viande et du niébé. Les évaluations effectuées dans le pays ont permis de définir les domaines prioritaires d'intervention qui incluent la diffusion de techniques modernes de traitement, la gestion commerciale et la production d'une énergie durable. L'ONUDI finalise actuellement le document de projet qu'il soumettra au Gouvernement nigérien pour approbation finale et financement. Le montant envisagé pour le projet est de 12 millions de dollars sur une période de 5 ans.

9. **Soudan du Sud:** En mars 2012, l'ONUDI a mené une mission conjointe avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au Soudan du Sud et a exploré les synergies possibles dans le cadre de l'Initiative ID3A. La mission a permis d'identifier des chaînes de valeur pour une future intervention notamment dans les secteurs des fruits, des légumes et de la pêche dans le couloir Sobat-Nil, de l'État du Haut-Nil. Le projet envisagé vise à remettre en état des unités de traitement, à dispenser à 8 000 agriculteurs une formation en vue du renforcement de leurs capacités et à atteindre indirectement au total 50 000 personnes vulnérables. Le document de projet a été récemment soumis à l'ACDI et est actuellement à l'examen. On évalue le coût total du projet à 9 millions de dollars.

III. Expansion thématique: financement des investissements et chaînes de valeur durables de l'agribusiness

10. Le programme a également enregistré d'importants progrès essentiellement dans deux domaines: a) la mobilisation de fonds pour l'agribusiness grâce au renforcement des capacités d'orientation technique; et b) la mise au point d'un outil de diagnostic pour les chaînes de valeur durables de l'agribusiness.

11. Après la création en mai 2012 du premier grand fonds de financement de l'agribusiness en Afrique, intitulé AgVance Africa, l'ONUDI est convenue avec la FAO et la Banque africaine de développement (BAD) de mettre en place un mécanisme public d'assistance technique relevant de l'Initiative ID3A (service ID3A d'assistance technique) pour la fourniture de biens et de services publics, tels que analyses de chaînes de valeur, conseils de politique générale et renforcement des capacités des institutions publiques. Le concept du service ID3A d'assistance technique a été mis au point après une série de discussions entre les trois organisations suivies d'une mission conjointe de recherche de financement auprès de l'Union européenne, effectuée à Bruxelles en septembre 2012. Un plan d'activité détaillé du mécanisme sera élaboré en 2013.

12. En tant que l'un des principaux promoteurs du mécanisme d'assistance technique du Fonds pour l'agriculture africaine, l'ONUDI évalue et autorise les projets d'assistance technique ayant trait à la prise de participation à ce fonds d'investissement privé. Pour élargir la coopération du mécanisme avec l'ONUDI,

des responsables de ce mécanisme se sont rendus au siège de l'ONUDI en janvier 2013 et ont déterminé les synergies qui existent avec divers projets de l'ONUDI dans le secteur de l'agribusiness, notamment avec l'Initiative ID3A. Grâce à une participation active à ces programmes, l'ONUDI a réussi à élargir son réseau à la communauté des investisseurs et des institutions de financement pour mobiliser encore des ressources supplémentaires pour le développement du secteur africain de l'agribusiness.

13. Pour ce qui est des questions d'environnement, l'ONUDI a décidé de mettre au point un outil d'évaluation diagnostique des chaînes de valeur durables de l'agribusiness dans le cadre de deux grands programmes, à savoir le programme ID3A et l'Initiative en faveur de l'industrie verte, qui intégreront pleinement les aspects environnementaux dans une approche novatrice de la chaîne de valeur qui favorise la conservation des ressources naturelles et le renforcement de la compétitivité économique par la création de valeur. Cet outil servira essentiellement à évaluer, dans tous les segments des chaînes de valeur de l'agribusiness, depuis la production et la culture en amont jusqu'à la distribution en aval, les impacts sur l'environnement (sols, eau, biodiversité et/ou climat).

IV. Nouveaux partenaires

14. Avec l'élargissement de la portée et de la couverture thématique du programme, l'importance de l'Initiative de développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A) a été de plus en plus reconnue par les principales parties prenantes des secteurs public et privé.

15. S'agissant des partenariats publics, la coopération avec la Commission de l'Union africaine s'est renforcée de différentes manières. En mai 2002, l'ONUDI et la Commission ont organisé conjointement une conférence sur la diversification économique et la production en Afrique à l'occasion de laquelle l'Initiative ID3A a été mise en exergue lors d'une séance spéciale sur le développement de l'agribusiness. En septembre 2012, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique a organisé une réunion avec différentes initiatives (ID3A, Grow Africa et Making Finance Work for Africa (la finance au service de l'Afrique)). Cette réunion a fait ressortir les complémentarités et la nécessité d'établir une coopération plus étroite entre ces initiatives. Le document adopté à l'issue des discussions a été approuvé à la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture et du commerce africains en novembre 2012. De plus, à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée du soutien apporté dans le cadre du programme ID3A à la dynamisation du processus d'industrialisation en Afrique (résolution 67/225 de l'Assemblée générale).

16. En ce qui concerne les partenariats privés, plusieurs entreprises multinationales ont pris contact avec l'ONUDI pour examiner les possibilités de coopération qui pourraient se présenter dans le cadre de l'Initiative ID3A. En réponse à l'intérêt ainsi montré par des entités privées, l'ONUDI a élaboré un concept de projet novateur visant à soutenir les investissements privés dans les chaînes de valeur couvertes par l'Initiative ID3A. Ce concept est actuellement examiné par le Gouvernement japonais en vue d'un appui financier au titre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

V. Suivi et évaluation

17. Après l'extension de l'Initiative ID3A au plan thématique et au plan de la couverture géographique, le cadre de suivi et d'évaluation initial demandait à être ajusté afin de couvrir efficacement les activités existantes et celles qui venaient d'être lancées. Dans ce contexte, un nouveau cadre logique a été mis en place; il permettra d'assurer de manière systématique et rigoureuse le suivi et l'établissement de rapports concernant l'Initiative ID3A.

VI. Mesure à prendre par le Comité

18. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.
